

**Décision portant nomination de la directrice
de la Caisse d'allocations familiales de Tarn-et-Garonne**

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES**

- Vu l'article L.217.3 du Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu les articles R. 123-47-6, R. 123-47-10 et R. 217-9 du Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu le décret du 22 novembre 2017 (JO du 23 novembre 2017) portant nomination de Monsieur Vincent Mazauric en qualité de directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales ;
- Vu l'offre publiée sur la bourse des emplois de l'Ucanss relative à la vacance du poste de directeur de la Caisse d'allocations familiales de Tarn-et-Garonne ;
- Vu l'avis du Comité des carrières (article L 217-5 du code de la sécurité sociale) émis le 19 février 2021 ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de Tarn-et-Garonne, en date du 29 mars 2021 ;

DECIDE

Article 1 : Madame Charlotte HUBERT-BOYER, née le 8 août 1976 à MARSEILLE (13), est nommée dans les fonctions de directrice de la Caisse d'allocations familiales de Tarn-et-Garonne.

Article 2 : La présente nomination prend effet à compter du 1^{er} juillet 2021.

Article 3 : Cette décision sera publiée sur le site Caf.fr.

Fait à Paris, le **12 AVR. 2021**




Vincent Mazauric